



# Communiqué

---

20. mai 2019

## **Synode d'été: le parlement de l'Eglise a approuvé les comptes annuels et décidé de reconduire la Nuit des églises.**

**Une série de thèmes important figuraient à l'ordre du jour de la première journée de session du Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. La qualité du rapport d'activité a de nouveau reçu des louanges et les comptes annuels présentent un excédent de recettes. Le Synode a en outre décidé de reconduire l'expérience de la Nuit des églises et de garantir l'équilibre au sein de la délégation au sein de la future EERS et des organes du Synode.**

Comme le veut la tradition, le rapport d'activité 2018 figurait au programme du Synode d'été. Ce rapport complet et attrayant a été publié cette année encore sous le format qui a fait ses preuves à savoir une brochure de 60 pages qui paraît chaque année en français et en allemand. Le rapport connaît une large diffusion dans les trois cantons (Berne, Jura, Soleure) et parvient notamment aux membres des autorités. Le rapport a pour but de refléter le plus possible les thèmes qui sont d'actualité sur le territoire de l'Eglise. Les pages de couverture mettent à l'honneur la Nuit des églises. Les membres du Synode ont remercié pour la grande qualité du rapport d'activité et l'ont approuvé à l'unanimité.

En ce qui concerne les finances, le Synode a pris connaissance d'une nouvelle réjouissante puisque les comptes présentent un excédent de recettes de 1'100'905.79 CHF. Ce bon résultat est à mettre sur le compte d'une diminution des charges. Des facteurs comptables ont d'une part contribué à ce résultat, mais également une économie dans les charges du personnel ainsi qu'une gestion économe et prudente des ressources financières du poste «Biens, services et marchandises». La commission des finances a confirmé que les moyens à disposition ont été utilisés de manière mesurée. Le Synode a approuvé sans opposition les comptes 2019 et a décidé de verser l'excédent de recettes au capital propre. Les députées et députés au Synode ont en même temps pris acte du décompte de la péréquation financière des paroisses.

## **Garantir l'équilibre**

La constitution de la «Eglise évangélique réformée de Suisse» (EERS) en gestation ainsi que les modifications qui lui sont liées du Règlement ecclésiastique et du règlement interne ont donné lieu à de nombreuses discussions. La question de savoir si le Conseil synodal dispose du droit de présenter quatre délégués et déléguées au lieu de trois actuellement a occupé une place centrale. Avec quatorze personnes, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure représenteront à l'avenir l'une des plus importantes délégations au sein de la nouvelle EERS. Pour les délégués supplémentaires, le Conseil synodal propose qu'au moins deux personnes proviennent de la partie francophone des régions du ressort territorial de l'Eglise et que les fractions encouragent dans leurs candidatures une représentation équilibrée des sexes et des générations dans la délégation de l'EERS ainsi qu'au sein des organes du Synode. Une proposition d'amendement a été déposée demandant à ne pas seulement «encourager» cette représentation équilibrée, mais à la «garantir». Le Synode a accueilli cette proposition très positivement et s'est prononcé en sa faveur à une très nette majorité. Le Synode a en même temps soutenu la proposition du Conseil synodal de présenter quatre de ses membres à l'élection. Tous les membres de la délégation seront élus par le Synode comme c'est le cas jusqu'à présent.

## **Reconduction de la Nuit des Eglises**

L'année dernière, la Nuit des églises s'est déroulée à l'essai dans la partie germanophone du territoire de l'Eglise et a rencontré un grand succès. Elle devrait à l'avenir également avoir lieu dans la partie francophone et être organisée de manière œcuménique. Cette manifestation permet d'aller à la rencontre de la population mais aussi des personnes éloignées de l'Eglise en leur présentant des projets innovants. Les paroisses sont libres de participer ou non. La Nuit des églises sera à l'avenir organisée régulièrement tous les deux ans. Le Conseil synodal a proposé à cet effet un crédit d'engagement de 170'000.- CHF pour les années 2020, 2022, 2024. Les différentes interventions ont témoigné de l'accueil favorable au projet dans les paroisses. La reconduction de la Nuit des églises a été suscitée une très large approbation du Synode.

## **Lors de la première journée de session, le Synode a en outre:**

- adopté sans opposition en deuxième lecture la révision partielle du Règlement ecclésiastique dans le contexte de la nouvelle loi sur les Eglises nationales. Les modifications entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sous réserve d'un référendum.
- élu le conseiller synodal Roland Stach comme délégué à la FEPS pour succéder à Pia Grossholz Fahrni, conseillère synodale sortante.
- élu Bettina Beck, docteure en droit, comme membre suppléant de la commission des recours.
- approuvé les procès-verbaux du Synode constitutif et du Synode d'hiver 2018.
- pris connaissance du rapport du groupe de réflexion ENSEMBLE
- décidé de maintenir la présence à la BEA et au salon MariNatal. Il a cependant exigé lors de la prochaine demande de renouvellement de crédit lors de la session d'été 2022 un rapport qui détaille les résultats obtenus par ces différentes présences.
- décidé le report de la durée du projet de «zäme unterwägs».
- approuvé les contributions aux coûts liés aux places de formation professionnelle socio-diaconale versées aux paroisses sous la forme d'un crédit additionnel pour 2019 (30'000.- CHF) et d'un crédit d'engagement pour 2020 (60'000.- CHF).